



MON EX veut faire prendre le train seul à mon Fils de 15 ans

Par **APHRODITE**, le **08/07/2012** à **16:05**

Bonjour,

mon ex et moi avons l'autorité parentale conjointe et l'enfant réside à mon domicile. or cette année, le papa décide de lui faire prendre le train de la façon suivante. Mon fils part avec sa tante en vacances et la concubine de mon ex ne veut pas faire de détours, donc l'enfant prendra le TGV seul du Point A au Point B, mais ce qui me gêne énormément et me révolte c'est que l'enfant arrivera au Point B et que le papa ne sera pas présent, car étant à plus de 500Km de ce point. En effet, je n'ose pas imaginer ce qu'il arrivera si le papa a un incident quelconque sur le trajet. Qui en a la responsabilité? La sncf me précise que se sera moi qui sera responsable étant la responsable légale. L'enfant doit être accompagné d'un adulte. Que faire, lui envoyer un courrier en lui exprimant mon refus? Merci de votre aimable aide. Bien à vous.

Par **leila1303**, le **10/07/2012** à **00:43**

oui envoyez lui un courrier lui précisant kil n'est pas majeur que c un trop long trajet qui n'est pas sans risque. envoyez lui en rar faite en une copie et prévenez le juge en charge de votre dossier.

Par **APHRODITE**, le **10/07/2012** à **01:18**

bonsoir, merci de votre réponse. Je lui adresse un Ar dès demain pour lui rappeler ses obligations. De plus nous sommes divorcés depuis 9 ans maintenant, mais je vais adresser une copie au JAF. Bien à vous.